Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2018

Pas de remarques sur le dernier compte rendu

Convention EPAT (Etudes Prospectives Aménagement du territoire)

Depuis 2009, les raccordements électriques liés aux autorisations d'urbanisme sont à la charge

Le SIEL peut nous accompagner et nous indiquer si les réseaux ont une capacité suffisante ou non. Cette prestation est gratuite.

Il peut également nous apporter son expertise lors de la révision du PLU.

Dans ce cas, deux options s'offrent au CM :

- Option 1 : assistance dans le cadre de modification ou de révision partielle du PLU : montage administratif et technique d'une opération de pré-aménagement, expertise technique réseaux secs pour la sectorisation dans le cadre de la taxe d'aménagement, analyse de la capacité des réseaux lors d'une révision partielle du PLU
- Option 2 : élaboration ou révision générale du PLU er PLUI (volet énergie) ; participation sur demande de la commune aux groupes de travail spécifiques pour étude du volet « réseaux » et du volet « énergie ».

Le CM décide donc à l'unanimité de prendre les deux options en précisant qu'il n'y a aucun appel de fond et que la commune ne prend aucun risque.

Ce choix des 2 options permettra d'être plus réactif le jour où la collectivité aura besoin du SIEL.

Il s'agit d'une convention renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximale de 6 ans.

Eclairage du parking du Trait d'Union :

Initialement, il n'y avait aucun éclairage puis un système de minuterie avait été mis en place mais il n'était pas probant.

Il a donc été proposé d'installer un système de télégestion qui permet notamment d'éclairer le parking de la salle des fêtes en fonction des réservations mais aussi en fonction de l'heure d'été / d'hiver.

Ce système, permettant une économie certaine en électricité, a été voté à l'unanimité.

Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) :

Dans le but d'améliorer le cadre de vie (lutter contre les nuisances visuelles, favoriser la mise en valeur du paysage et du patrimoine) et de participer aux effets d'économie d'énergie, SEM a décidé d'élaborer un RLPI, plus restrictif que les règles nationales.

Sur la commune, nous ne sommes pas concernés par le RLPI mais uniquement par les règles nationales.

En effet, une seule demande a été déposée en 10 ans (pour Intermarché).

Si la mairie estimait qu'une publicité ne lui convenait pas, elle pourrait mettre en demeure les annonceurs de se mettre aux normes dans un délai de 6 ans.

En dehors des routes départementales RD 10 et RD 12 qui pourraient être intéressantes pour la pose de pré-enseignes de commerces locaux (Casino sur St Galmier, LIDL ou Intermarché sur Chamboeuf), la commune est peut impactée, par contre au cours des échanges, il a été mis l'accent sur les banderoles qui fleurissent au bord des routes et plus particulièrement sur le giratoire du Volvon (ou sur le territoire communal mais propriété du département) ; sachant qu'il s'agit de communication d'évènementiel et non de publicité.

Taxe d'aménagement :

M. le Maire précise que la baisse des dotations continue.

Chamboeuf est la commune à avoir le taux de la taxe d'aménagement le plus bas du secteur.

Le raccordement à l'assainissement est fixe mais la taxe d'aménagement est variable en fonction de la surface habitable.

A l'heure actuelle, elle est de :

- 2 560 € pour une maison individuelle dont la surface habitable est inférieure à 100 m²
- 3500 € pour une maison individuelle dont la surface habitable est supérieure à 100 m²

Le CM vote donc à la majorité une augmentation du taux de la taxe d'aménagement de 4 à 5% (avec 3 abstentions).

Cantine :

Depuis septembre 2012, le lycée Ste Claire assure la fourniture des repas de l'école de Chamboeuf.

Il fonctionne en liaison chaude c'est-à-dire que les aliments doivent être conservés au chaud avant d'être servis.

La tendance serait de se tourner vers une liaison froide, avec un risque moindre de contamination bactérienne.

Une consultation a donc été lancée auprès de sociétés de restauration.

La mairie a rencontré l'entreprise API basée à La Talaudière (site spécialisé dans la restauration scolaire) en liaison froide.

A ce jour, le lycée Ste Claire propose un menu composé d'une entrée, d'un plat chaude (viande ou poisson), un légume ou un féculent, un produit laitier, un dessert ou un fruit, une flute pour 7 personnes pour 3.33 €et un repas bio par semaine (le jeudi) pour 3.83 €

API proposerait la même composition des repas mais avec un élément bio, un élément local et un élément Label.

Ils proposent également un repas à thème par mois ainsi qu'une animation par an sur place devant les enfants et une animation sur le gaspillage.

API propose donc un menu en liaison froide au prix de 2.95€ auxquels il faut rajouter 0.10 € pour la location du four soit 3.05 € par repas.

Le frigo serait mis à disposition de la cantine gratuitement.

Bernard FAURE précise que c'est uniquement pour la proximité des produits locaux qu'il choisit le lycée Ste Claire, le niveau de qualité des produits étant la même pour lui, quel que soit le prestataire.

Le CM vote donc à l'unanimité pour conserver le lycée Ste Claire comme prestataire, et encourage la commission cantine à négocier les tarifs avec Mr Klack, gestionnaire de la restauration du lycée Ste Claire et en insistant sur le fait d'avoir encore plus de produits locaux.

Parallèlement, la Bulle Verte va lancer un diagnostic auprès des agriculteurs du territoire.

Tarifs de la cantine :

Pour la rentrée 2018-2019, le CM décide de ne pas augmenter le prix des repas.

Pour rappel, le prix d'un repas cantine est de 3.80 € pour un enfant et de 5.62 € pour un adulte.

Tarifs de la garderie :

Tarif pour le matin : 1 € (de 7h30 à 8h20)

Tarif dégressif le soir : pour une ½ heure : 1 €

Les tarifs restent inchangés pour la prochaine rentrée scolaire.

Tarifs de la salle La Récrée en 2018:

- 250 € en week-end (un seul jour)
- 480 € tout un week-end
- 140 € pour une réception
- 180 € exposition /réunion en journée la semaine
- 90 € exposition / réunion en ½ journée la semaine

Les tarifs restent inchangés pour 2019, de même que pour les concessions du cimetière.

Voirie :

A Puits Blanc, un plateau ralentisseur ainsi qu'un trottoir ont été installés. Le traçage et les panneaux seront finalisés avant le 30 juin.

Les travaux de Terre Rouge commenceront en septembre 2018 (partie éco-hameau mais aussi la sécurisation).

Aménagement du carrefour de la Bâtie :

SEM a travaillé sur ce projet.

Ce que la commission voirie avait envisagé est tout à fait réalisable : le bus peut parfaitement tourner pour aller se mettre devant l'abri bus. Il s'agit d'un carrefour en étoile avec une voie montante et une voie descendante sur la route de St Bonnet les Oules.

En commission voirie, il faudra parler de la mise en place d'un abri vélos.

La Coulée Verte : elle sera ouverte au public à compter du 1er juillet.

Tous les enfants du groupe scolaire Antoine Meilland iront découvrir l'accrobranche par groupe, le jeudi 5 juillet dans la matinée.

Prochain Conseil Municipal : le 30 Août 2018 à 18h45